

LE DIRECTEUR

de la

Division fédérale du Commerce

Berne, le 17 février 1972

Note à Monsieur le Conseiller fédéral Graber

Depuis la signature du traité d'adhésion, le Royaume-Uni participe, à titre d'observateur, aux négociations entre la Suisse et le Marché commun. De plus, le gouvernement britannique est consulté au sujet des décisions à prendre par le Conseil des ministres des CE en ce qui concerne nos négociations.

2) En conséquence, il me paraîtrait utile que vous renseigniez le Ministre des Affaires étrangères et éventuellement M. Heath sur les grandes lignes de notre position, en attirant leur attention sur les problèmes-clé au sujet desquels ils auront peut-être à se prononcer à Bruxelles, notamment la question de la main-d'oeuvre et le maintien d'un rythme rapide de la négociation pour garantir la simultanéité de l'entrée en vigueur. Les Anglais devraient également être rendus attentifs au lien entre ces deux problèmes et notre procédure référendaire.

Dans le texte que je me permets de vous soumettre, j'ai essayé de résumer ces points pour mémoire.

1) Quant à M. Rippon, vous pouvez partir de l'hypothèse qu'il connaît notre position par sa participation aux réunions ministérielles de l'AELE. Il suffirait donc de lui rappeler les considérations fondamentales découlant de notre politique de neutralité. D'autre part, M. Rippon connaissant de première main la technique de négociation à Bruxelles, nous pourrions lui signaler les points d'accrochage actuels ainsi que les demandes suisses qui devraient être appuyées par le Royaume-Uni dans son propre intérêt (maintien du libre échange réalisé dans l'AELE). J'ai noté sur une feuille séparée un certain nombre de



- 2 -

ces points et vous prie de m'indiquer si vous êtes d'accord que je les soulève ou si vous désirez incorporer l'un ou l'autre dans votre propre exposé.



2 annexes